

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 27 avril 2007  
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Grand projet de villes – Bassens quartier le Bousquet – Déclaration d'utilité publique pour l'aménagement d'un parc de stationnement – Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations en date du 19 janvier 2001 et du 19 septembre 2003, relatives au Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville, le Conseil de Communauté a validé le principe de la participation de la Communauté Urbaine au grand projet de villes (GPV) sur notamment le territoire des Hauts de Garonne, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. La convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour le projet de BASSENS, quartier Le Bousquet, a été signée par la Communauté Urbaine le 28 avril 2005.

Le Grand Projet de ville repose sur un programme de renouvellement urbain visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétences relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction, à l'aménagement des espaces publics et de voirie.

La requalification des espaces publics a pour objectifs d'intégrer le quartier du Bousquet au centre bourg et de réaliser un partage équitable de l'espace public entre ses différents usagers. Ainsi, conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains communautaire, les requalifications des voiries visent à améliorer pour tous les usagers, les conditions d'utilisation de l'espace public en réduisant la place de l'automobile en faveur des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

La mise en œuvre de ces nouvelles règles de partage de la rue doit ainsi permettre de répondre au triple impératif de la sécurité des déplacements, de la qualité de vie et de l'embellissement de la ville.

Afin d'améliorer les conditions des déplacements des usagers particulièrement fragiles que sont les piétons et les cyclistes, le projet de rénovation urbaine du quartier du Bousquet prévoit les aménagements paysagers d'une piste cyclable bidirectionnelle et des cheminements piétons de qualité. L'aménagement de la piste cyclable est prévue sur la rue Paul Bert, la rue du Bousquet, la rue Jules Vernes et l'avenue du Maréchal Joffre.

Ces aménagements pour les piétons et les cyclistes sont donc réalisés en réduisant l'espace réservé aux véhicules et plus particulièrement au stationnement longitudinal dans les rues. De ce fait, l'offre de stationnement public se trouve assez largement réduite.

Or, une étude de circulation et de stationnement, réalisée en 2004, a mis en évidence le déficit actuel en besoin de stationnement public dans le quartier. Ce déficit est donc augmenté par la requalification des espaces publics.

De plus, dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la Commune réalise des réaménagements de l'école maternelle et de l'école élémentaire, la construction d'un jardin d'enfants, la réhabilitation du gymnase du Bousquet et la création d'un centre multi-activités.

Ces équipements publics généreront des nouveaux besoins de stationnement public dans le quartier. La réalisation du parc de stationnement en cœur d'îlot du quartier du Bousquet est donc justifiée pour répondre aux besoins en stationnement public à l'issue du projet de rénovation urbaine.

L'emprise du parc de stationnement en cœur d'îlot du quartier du Bousquet s'étend sur plusieurs parcelles appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux et à des propriétaires privés.

L'aménagement du parking se fera en deux phases :

- Phase 1 : cette phase sera réalisée sur les terrains communautaires fin 2007. Ce parking représente une capacité d'environ 30 places de stationnement,
- Phase 2 : cette phase correspond à l'aménagement du parking sur les parcelles privées. Sa capacité est d'environ 35 places de stationnement.

Des plantations et alignements d'arbres seront réalisés tout autour du parc de stationnement afin de l'intégrer au mieux dans son environnement.

Les acquisitions foncières nécessaires pour réaliser la deuxième phase du parc de stationnement en cœur d'îlot ne peuvent pas être réalisées par voie amiable. La surface des acquisitions foncières à réaliser est de l'ordre de 1700 m<sup>2</sup>.

Les propriétaires concernés réclament un prix de vente de l'ordre de 115 euros par m<sup>2</sup>. Or l'estimation des domaines est de l'ordre de 55 euros par m<sup>2</sup>, soit une estimation de l'ordre de 94.000 euros.

Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique est donc nécessaire en vue d'une expropriation.

Le coût des travaux d'aménagement de cette deuxième phase du parc de stationnement est de 87.000 euros.

Le financement des acquisitions foncières relève des crédits spécifiques politique de la ville (compte 2315-23-8220).

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus et
- Autoriser Monsieur le Président :
  - à requérir de Monsieur le Préfet de la Gironde, la Déclaration d'Utilité Publique,
  - à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération,
  - à acquérir les immeubles, droits réels immobiliers et droits mobiliers nécessaires, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit par voie d'expropriation,
  - à demander, dans la mesure où des immeubles bâtis expropriés seraient soumis au statut de la copropriété et conformément aux dispositions de l'article L 11-5-1 du code de l'Expropriation, que la Déclaration d'Utilité Publique à intervenir prévoit que les emprises expropriées seront retirées de la propriété initiale,
  - à procéder à la saisine de la juridiction de l'expropriation et à faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine de Bordeaux devant toute juridiction compétente,
  - à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 MAI 2007**

**PUBLIÉ LE : 14 MAI 2007**

M. JEAN TOUZEAU